

REUNION DU 12 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le douze janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 5 janvier 2021, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Magalie Cathelineau, 1^{ère} adjointe au Maire.

Étaient présents : Magalie CATHELINÉAU, Sandra PERCHERON, Jean-Louis MÉJANE, Julien DOUSSINEAU – Adjoint ; Marc PLESSIS, Barbara DRUENNE, Hélène GUILLET-GUILLON, Léon GOUHIER, Romain PRYLOUTSKY, Jérémy RODRIGUES, Philippe RAMOND, Gilles PERCHERON, Philippe MAISONS, Olivier BOURGINE.

Était excusé : Bruno CHESNOY.

Monsieur Jérémy RODRIGUES est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2020

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉMISSION DU MAIRE

Madame Magalie Cathelineau informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Philippe MAISONS, de son poste de Maire, qui a été accepté par le Préfecture le 4 janvier 2021.

Suite à cette démission, il est nécessaire de procéder à une nouvelle installation du conseil municipal.

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire.
Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-et-un, le douze janvier à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire sous la présidence de Magalie Cathelineau, 1^{ère} adjointe au Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination de Secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner le plus jeune des Conseillers Municipaux, Monsieur Jérémy Rodrigues, pour assurer ces fonctions.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Plessis Marc, Percheron Sandra, Cathelineau Magalie, Doussineau Julien, Druenne Barbara, Chesnoy Bruno, Guillet-Guillon Hélène, Gouhier Léon, Pryloutsky Romain, Rodrigues Jérémy, Ramond Philippe, Maisons Philippe, Percheron Gilles, Méjane Jean-Louis, BourGINE Olivier.

Le Conseil Municipal est au complet.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Magalie Cathelineau, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020 :

Inscrits : 538 – votants : 280 – exprimés : 261 – majorité absolue : 131 – siège à pourvoir : 15

Plessis Marc (236 voix), Percheron Sandra (216 voix), Cathelineau Magalie (214 voix), Doussineau Julien (204 voix), Druenne Barbara (203 voix), Chesnoy Bruno (201 voix), Guillet-Guillon Hélène (200 voix), Gouhier Léon (194 voix), Pryloutsky Romain (194 voix), Rodrigues Jérémy (188 voix), Ramond Philippe (187 voix), Maisons Philippe (179 voix), Percheron Gilles (179 voix), Méjane Jean-Louis (176 voix), BourGINE Olivier (169 voix) et a déclaré installer dans leurs fonctions les Conseillers Municipaux.

Monsieur Gouhier Léon, doyen d'âge parmi les Conseillers Municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le Président donne lecture des articles L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 de ce code et rappelle le mode de scrutin pour l'élection du Maire et des Adjointes, ils sont élus parmi les membres du Conseil Municipal à bulletin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours, à la majorité relative pour le troisième tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Maire :

Candidat : Madame Magalie Cathelineau

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14, bulletins blancs ou nuls : 4, suffrages exprimés : 10, majorité absolue : 6

A obtenu :

Madame Magalie Cathelineau : 10 voix

Madame Magalie Cathelineau, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire, et a été installée. Madame Magalie Cathelineau a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fixation du nombre d'Adjointes :

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjointes relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de quatre (4) adjointes.

Il est proposé la création de quatre postes d'adjointes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de quatre (4) postes d'adjointes au Maire.

Élection du premier Adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Magalie Cathelineau, élue Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Candidat : Monsieur Jean-Louis Méjane

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14, bulletins blancs ou nuls : 2, suffrages exprimés : 12, majorité absolue : 7

A obtenu :

Monsieur Jean-Louis Méjane : 12 voix

Monsieur Jean-Louis Méjane, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint, et a été installé. Monsieur Jean-Louis Méjane a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du Deuxième Adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Magalie Cathelineau, élue Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Candidat : Madame Sandra Percheron

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14, bulletins blancs ou nuls : 2, suffrages exprimés : 12, majorité absolue : 7

A obtenu :

Madame Sandra Percheron : 12 voix

Madame Sandra Percheron, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Deuxième Adjointe, et a été installée. Madame Sandra Percheron a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du Troisième Adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Magalie Cathelineau, élue Maire, à l'élection du Troisième Adjoint.

Candidat : Monsieur Romain Pryloutsky

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14, bulletins blancs ou nuls : 5, suffrages exprimés : 9, majorité absolue : 5

A obtenu :

Monsieur Romain Pryloutsky : 9 voix

Monsieur Romain Pryloutsky, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint, et a été installé. Monsieur Romain Pryloutsky a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du Quatrième Adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Magalie Cathelineau, élue Maire, à l'élection du Quatrième Adjoint.

Candidat : Monsieur Doussineau Julien

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14, bulletins blancs ou nuls : 4, suffrages exprimés : 10, majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Doussineau Julien : 10 voix

Monsieur Doussineau Julien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Adjoint, et a été installé. Monsieur Doussineau Julien a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

L'installation du Conseil Municipal était effective à 19h00, le déroulement de la réunion poursuit.

Pour extrait conforme.

Signatures de membres présents :

Le doyen d'âge du Conseil,

Les Membres du Conseil Municipal,

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2021 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 12 janvier 2020 portant délégation de fonctions à Messieurs/Mesdames les adjoints ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que pour une commune de 714 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire ne peut dépasser 40.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que pour une commune de 714 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Que cette décision prendra effet à la date de transmission auprès du représentant de l'État dans l'arrondissement, que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

COMMISSIONS

Madame le Maire propose d'attribuer les commissions aux conseillers, suivant le tableau ci-dessous :

Prénom NOM	Rôle	Scolaire	Urba. / Travaux / Logements S.	Employés / Espaces verts	Fêtes/ Communication	Développement / Vie Locale	Finances / App. Off.	Sport / Ass. / Bibliothèque	CCAS	Elections	Chartres Métropole
Magalie CATHELINÉAU	Maire	T	X	X	X	X	X	X	X	X	T
Jean-Louis MÉJANE	1er adj.	X	T	T		X	X		X		S
Sandra PERCHERON	2ème adj.	S			T						
Romain PRYLOUTSKY	3ème adj.		X		X	T		T (asso.)			
Julien DOUSSINEAU	4ème adj.			X			T				
Marc PLESSIS	Conseiller		X			X	X				
Barbara DRUENNE	Conseillère							X	X		
Bruno CHESNOY	Conseiller	X			X	X					
Hélène GUILLET-GUILLON	Conseillère	X			X			T (biblio)	X		
Léon GOUHIER	Conseiller			X			X			S	
Jérémy RODRIGUES	Conseiller		X		X			X			
Philippe RAMOND	Conseiller			X	X			X	X		
Gilles PERCHERON	Conseiller		X		X	X	X		X		
Philippe MAISONS	Conseiller		X				X				
Olivier BOURGINE	Conseiller		X							T	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Léon Gouhier :

- remercie Philippe Maisons et les membres du CCAS pour les colis des anciens,
- rappelle qu'il était le seul à voter contre l'adhésion de la commune à Chartres Métropole,
- demande que la tombe de l'Abbé Chauveau soit nettoyée.

Madame Barbara Druenne évoque l'article de presse de Jean-Pierre Gorges pour la taxe de 7.5%.

Monsieur Jérémy Rodrigues demande si l'accès à la déchetterie est toujours possible, suite à la reprise de compétence de Chartres Métropole. Pas de changement.

Madame Hélène Guillet-Guillon :

- demande à Monsieur Jean-Louis Méjane, s'il est possible de faire fonctionner le point d'eau chaude à la bibliothèque.
- souhaite savoir pourquoi sur la commune de Boisville, les habitants n'ont pas de sac à végétaux comme à Chartres, Lucé, Mainvilliers, ... Madame Sandra Percheron informe que seules les communes de la petite couronne de Chartres Agglo bénéficient de ce service. Les communes rurales doivent porter en déchetterie.

Monsieur Julien Doussineau informe que :

- les encombrants seront collectés mardi 26 janvier 2021,
- le prêt in-finé est remboursé,
- une commission des finances aura lieu prochainement,
- il n'y a toujours pas de réponse de la 3CB concernant la sortie financière,
- Monsieur Chifflet va tailler les arbres le long du cimetière,
- une estimation financière a été demandée aux services des domaines pour le chemin du cimetière,
- les trous de la commune seront rebouchés mercredi 13/01.

Monsieur Romain Pryloutsky fait le point sur les sapins récoltés et portés à la Tanière.

Madame Magalie Cathelineau remercie le conseil municipal pour la mise en place de cette nouvelle équipe.

Monsieur Jean-Louis Méjane fait le point sur les devis et travaux en cours (bibliothèque, mairie, fosse septique école, taille des arbres, orange, ...)

Madame Sandra Percheron remercie les membres du conseil pour cette nouvelle mise en place de l'équipe et informe que la COVID-19 a fortement impactée les manifestations 2020 de la commune.

Monsieur Marc Plessis remercie le maire et les adjoints de leur volonté d'implication au sein du conseil.

Monsieur Olivier Bourgine revient sur la taxe additionnelle de 7.5% et invite les membres du conseil à visionner la séance du conseil de Chartres Métropole.

Deux nouvelles permanences de distribution de masques auront lieu en mairie, mercredi 20 janvier de 18h à 20h et samedi 23 janvier de 10h à 12h.

La séance est levée à 20h00.